

**ENGAGEMENT PARENTAL**

**DANS LE CADRE DU RESPECT DES REGLES SANITAIRES**

**A OBSERVER AVANT DE CONFIER LEUR ENFANT SUR LES SITES D’ACCUEILS DE LOISIRS OU SEJOUR DE VANCES ORGANISES PAR ADEDA**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Je soussigné(e) | NOM : | PRENOM : | né (e) le |
| En qualité de : | père  | mère  | tuteur légal  |
| Responsable légal de l’enfant :M’engage à : | NOM : | PRENOM : | né (e) le |

* Respecter le protocole sanitaire mis en place dans le cadre de la prévention de la propagation du virus du COVID-19.
	+ Notamment la distance de 1 mètre minimum entre deux personnes ;
* Au strict respect des horaires et consignes données par l’organisateur représenté par les directeurs d’accueils de loisirs et séjours de vacances ;
* Ne pas donner de goûter ou d’effets personnels aux enfants en dehors de ceux recommandés dans le trousseau afin de respecter l’interdiction du prêt ou partage entre enfants ;
* Respecter les consignes d’interdiction d’entrer dans l’enceinte du site lors de l’accueil des enfants ;
* Porter un masque et se laver les mains lorsque cela s’avère nécessaire et à la demande de l’équipe d’animation ;
* Me conformer aux conditions d’organisation de la collecte des déchets afin de respecter les mesures sanitaires ;
* Respecter le protocole prévu par l’association ADEDA sur les consignes à respecter en cas de suspicion de contamination.
* Contrôler la température de l’enfant avant de l’emmener sur le lieu d’accueil.
* Faire respecter, par mon enfant, les consignes de prévention mis en place sur le lieu de l’accueil de loisir ou séjour de vacances ;
* A fournir des masques en quantité suffisante à mon enfant de plus de 11 ans.

Ainsi en cas de suspicion de contamination en raison :

* D’un contact direct *(partage le même lieu de vie, face à face à moins d’1 mètre pendant plus de 15 minutes sans moyens de protection*) avec une personne contaminée :
	+ L’enfant ne pourra prendre part ou poursuivre les activités de l’accueil périscolaire, de loisirs ou séjour de vacances ;
* De la manifestation de symptômes de Covid-19 en dehors du lieu de l’accueil de loisirs ou séjour de vacances : dans ce cas également :
	+ L’enfant ne pourra être accueilli sur le lieu de l’accueil de loisirs ou séjour de vacances, il devra consulter son médecin traitant.
	+ Sa participation aux activités de l’accueil périscolaire, de loisir ou séjour de vacances ne sera possible qu’après avis médical justifié par un certificat médical ;
* De la manifestation de symptômes de Covid-19 sur le lieu de l’accueil de loisir ou séjour de vacances :
	+ Il sera alors isolé du groupe dans un lieu préalablement identifié,
	+ Le référent Covid devra en être informé,
	+ Un appel au 15 en cas de signes de gravité sera réalisé,
	+ En l’absence de signes de gravité le retour au domicile sera organisé en privilégiant un mode de transport individuel et en accord avec les responsables légaux.
	+ Un médecin traitant sera contacté sans délai afin d’évaluer le cas,
	+ Sa participation aux activités de l’accueil de loisirs ou séjour de vacances ne sera possible qu’après avis médical justifié par un certificat médical

Fait à ………………………………., le , pour valoir et servir ce que de droit.

Signature :